



STAGES 8 AU 12 JUILLET

Julie Sicard

Modern'Jazz

Emmanuelle Gorda

Contemporain

Lucile Gemble

Modern'Jazz

Pierre d'Haveloose

Contemporain

Shag

Annie Fabre - Achermann

Hip - hop

Improvisation

Maria Crespo Pita

Stretching

**LES QUARTIERS
DE LA DANSE**
Festival

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
WWW.LAFABRIQUEDESARTSETDUCORPS.COM

	Planning
	Studio de danse : La Fabrique des Arts et du Corps - 146 bvd Jean Royer, Tours
10h00 - 12h00	Improvisation - Annie Fabre - Achermann
	Pause déjeuner
14h00 - 15h30	Hip - hop ados à partir de 11 ans - Shag
15h30 - 17h00	Modern'Jazz ados à partir de 10 ans - Lucile Gemble
	Studio de danse Le Petit Morier - 81 bvd Jean Royer, Tours
10h00 - 12h00	Contemporain - Emmanuelle Gorda accompagnée par Dominique Chanteloup
12h30 - 13h30	Stretching - Maria
	Pause déjeuner
14h - 16h	Contemporain - Pierre d'Haveloose
	Tours Centre
15h45 - 17h15	Modern'Jazz - Julie Sicard
17h30 - 19h00	Modern'Jazz - Julie Sicard



	Stages adultes - Tarifs	
	avant le 29/06	à partir du 29/06
1 cours	80,00 €	112,00 €
2 cours	110,00 €	190,00 €
3 cours	150,00 €	220,00 €
4 cours	210,00 €	230,00 €
illimité	220,00 €	250,00 €

	Stage enfants - Tarifs	
	avant le 29/06	à partir du 29/06
1 cours	75,00 €	90,00 €
2 cours	100,00 €	180,00 €

Stretching à la carte	10,00 €
-----------------------	---------



Inscription Stage (paiement uniquement par chèque ou espèces)

Nom - Prénom : _____

Numéro de téléphone : _____

Mail : _____

Personne à prévenir si besoin

Nom - Prénom - Téléphone du responsable :

Cours choisis : _____

Tarif :

Pour les mineurs:

Nom - Prénom - Téléphone du/des responsables :

—

RÈGLEMENT INTÉRIEUR STAGES : LA FABRIQUE DES ARTS ET DU CORPS

Article 1-Inscription

Toute inscription doit être effectuée auprès de l'association La fabrique des Arts et du Corps. L'inscription sera validée à réception du dossier d'inscription.

Article 2-Consignes pendant les cours

Pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement, il est demandé aux pratiquants d'avoir une tenue confortable permettant et facilitant les activités, de ne pas crier ou parler fort dans l'enceinte et à l'extérieur du bâtiment pour ne pas gêner le déroulement des cours ainsi que les habitants en proximité.

L'utilisation du téléphone portable doit être exceptionnelle et acceptée par le référent présent à l'intérieur de l'établissement afin de faciliter les échanges entre les personnes physiques et le bon déroulement des activités.

Les chaussures d'extérieur sont formellement interdites en intérieur sur l'espace de danse.

En cas de perte ou de vol d'affaires personnelles, La Fabrique des Arts et du Corps ne pourra être tenue responsable.

Article 3-Absence - Présence - Désistements

Afin de ne pas bloquer une place, merci de bien vouloir prévenir de votre absence au plus vite, de préférence par mail : contact@lafabriquedesartsetducorps.com ou par téléphone : 06 09 65 53 52.

Aucun remboursement ne sera effectué sans présentation d'un justificatif médical.

Article 4-Accompagnement des enfants

Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'au studio et s'assurer de la présence d'un adulte responsable avant de repartir. Les parents doivent venir chercher leur enfant au studio sauf autorisation spécifiée écrite à l'intention du bureau de l'association et à condition de prévenir l'intervenant de l'activité.

Article 5-Manifestations

L'association permet la réalisation de différentes manifestations auxquelles les adhérents peuvent participer à l'organisation sur la base du volontariat.

Article 6- Certificat médical et mentions particularités liées à la santé

La visite chez un médecin est recommandée pour la pratique de toute activité physique. Il est vivement conseillé d'informer le professeur sur toute particularité d'ordre physique et/ou psychique ou de médication, afin que celles-ci puissent être prises en compte dans les processus pédagogiques.

Article 7-Droit à l'image

L'association se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des participants inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que ce soit sauf mention de la part des adhérents ou de leurs représentants légaux.

Article 8-Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Article 9 - Assurance

Pour votre information, en complément de votre assurance maladie et de votre responsabilité civile, la Fabrique des Arts et du Corps est assurée contre les risques en responsabilité civile et contre les accidents corporels qui surviendraient à l'occasion des activités prévues au programme.

J'autorise, à titre gratuit, La Fabrique des Arts et du Corps, à :

- A me filmer/photographier et/ou m'enregistrer, ou mon enfant, lors des activités réalisées dans le cadre de l'association

- A effectuer des montages, reproduire et diffuser les images/vidéos/enregistrements

lors de projections à but non lucratif ou sur les supports de communications de l'associations

Je certifie avoir consulté mon médecin et être apte/ que mon enfant est apte, à la pratique des activités proposées par l'association

Je certifie que toutes les informations sont exactes.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les termes.

Nom Prénom : Signature.

Nom - Prénom - Téléphone du/des responsables :
